

## Séance du 7 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Le Guellec Gabriel, Meyer Thomas, Henaff Andrée, Mescam Jean-Marc, André Carnec, Johann Le Meur, Catherine Orsini

Absents excusés : Kervarec Ronan, Delphine Griffon, Gonidec Anthony, Guichaoua Maxime, Lucas Isabelle,

Procuration : néant

Secrétaire : Johann Le Meur

Date de convocation : 23 février 2017

Budget Principal - Vote du compte administratif 2016
--

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Gaby LE GUELLEC, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2016.

M. Gaby LE GUELLEC, Maire, s'étant retiré.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Mescam, 1er Adjoint,

Après s'être fait représenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Gaby LE GUELLEC, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2016,

**APPROUVE** à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 soumis à son examen.

**DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2016 sont définitivement closes et annulées.

Service Public Local Assainissement - Vote du compte administratif 2016
---

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Gaby LE GUELLEC, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2016.

M. Gaby LE GUELLEC, Maire, s'étant retiré.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Mescam, 1er Adjoint,

Après s'être fait représenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Gaby LE GUELLEC, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2016,

**APPROUVE** à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 soumis à son examen.

**DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2016 sont définitivement closes et annulées.

Budget lotissement de kroas-hent-kerquelen - Vote du compte administratif 2016
--

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Gaby LE GUELLEC, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2016.

M. Gaby LE GUELLEC, Maire, s'étant retiré.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Mescam, 1er Adjoint, Après s'être fait représenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Gaby LE GUELLEC, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2016,

**APPROUVE** à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 soumis à son examen.

**DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2016 sont définitivement closes et annulées.

## Budget principal – affectation des résultats de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal a approuvé ce jour le Compte Administratif 2016 du budget principal,

Ce Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **215.086,01 €**.

Après constatation du résultat de fonctionnement, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation de ce résultat.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2017 de la façon suivante :

**Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement**

compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » : **48.530,57 €**  
au Budget Primitif 2017.

**Financement de la section de fonctionnement,**

compte 002 «excédents antérieurs reportés » : **166.555,44 €**  
au Budget Primitif 2017.

## Budget Assainissement – Compte de gestion 2016

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur, du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

*Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2016 « service public local assainissement », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

- 1) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## Budget Principal – Compte de gestion 2016

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur, du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

*Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2016 « service public local assainissement », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

- 1) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## Budget lotissement de kroas hent kerguelen - Compte de gestion 2016

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur, du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire.

*Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2016 « service public local assainissement », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

- 1) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

*Pour copie conforme,  
En mairie de Pouldergat le 13 mars 2017,  
Le maire, Gaby Le Guellec.*